

Halal-casher : éléments de comparaison, de débat, et mise au point ! Par Alain de Peretti

écrit par Christine Tasin | 13 juin 2013



On nous dit souvent: « vous attaquez le halal et ne dites rien sur le casher, auriez vous peur de vous attaquer au lobby juif » ...(sic)

Cela revient comme une rengaine insidieuse .

A Vigilance Halal nous n'avons peur de rien et ne tournons pas autour du pot en essayant de faire des parallèles qui n'en sont pas .

Car si, effectivement, le casher pose les mêmes problèmes que le halal sur le plan de la souffrance animale et des risques sanitaires, il y a quand mêmes des différences essentielles :

1°) Le casher représente moins de 1 % des viandes commercialisées.

2°) Il n'est jamais sorti du cadre dérogatoire et donc n'a pas

de caractère invasif comme le halal.

3°) les consommateurs de casher n'ont jamais revendiqué ni imposé de régimes spéciaux dans les cantines et autres lieux.

4°) les consommateurs de casher acquittent à la boucherie spécialisée la surtaxe finançant leur culte, ce n'est pas l'abattoir et donc le consommateur lambda qui finance la religion juive, comme dans le halal.

5°) Enfin, l'abattage casher ne revêt pas un caractère d'exaltation sanguinaire comme le halal pour l'islam, comme l'illustre très bien cette photo hallucinante ci dessus prise au cours du Hadj, le pèlerinage de la Mecque, devant une foule assoiffée de sang, scène que l'on retrouve aussi pour l'Aïd où les enfants mâles sont accoutumés depuis leur âge le plus tendre à l'égorgeage, qui devient d'ailleurs une marque de fabrique culturelle

ALORS NON, LE CASHER N'EST PAS TOUT à FAIT COMME LE HALAL !!

Et de toutes façon si nous obtenons la victoire sur le halal, le casher ne pourra plus se pratiquer...

Alain de Peretti, Dr vétérinaire, Président de *Vigilance halal*